

**Présents à la FPMA :**

- Administration
- Elus SNEP
- Elus Chefs Etablissement
- IPR

1 représentant du SGEN-CFDT, 1 du SNALC sans voix délibératives.

**Rôle de la FPMA :**

Faire un travail de vérification du projet de mouvement présenté par l'administration et faire des propositions assurant à tout demandeur de mutation qu'il puisse être traité dans la transparence et avec équité (respect des règles du mouvement).

**En amont de la FPMA :**

Faire des propositions pour réinjecter des postes dans le mouvement afin de le fluidifier (postes oubliés et implantation des stagiaires sur des BMP).

Faire des propositions pour améliorer les conditions de formation des stagiaires (supports adaptés à l'implantation de stagiaires).

**MANDATS SNEP Grenoble (Nationaux, avec éventuellement adaptation et précisions locales) :**

Le SNEP maintient sa revendication du retour à un nouveau mouvement national pour répondre aux exigences suivantes :

- une limitation des postes à profil, une connaissance stricte des critères retenus. Cela évite des affectations autoritaires et arbitraires décidées par l'administration en dehors des règles paritaires (nous attendons toujours la publication de toutes les fiches profil des SPEA).
- Une répartition équitable de tous les enseignants d'EPS, y compris en 1<sup>ère</sup> affectation, sur l'ensemble du territoire.
- Des barèmes équilibrés.
- Une réelle transparence, en appliquant à tous les mêmes règles et les mêmes critères définis nationalement.
- Une réelle mobilité de toutes et tous avec la possibilité maîtrisée de formuler tant des vœux géographiques, que des vœux précis et ce, conformément aux choix ou stratégies personnelles.
- Une continuité entre les phases inter et intra pour lutter contre la mutation en aveugle.
- Un contrôle paritaire rénové et renforcé.

Le SNEP Grenoble revendique la tenue d'un groupe de travail d'affectation des TZR sur des établissements d'exercice (AFA, voire suppléance).

Aussi, souhaitons-nous intervenir dans un cadre paritaire sur l'implantation de tous les stagiaires.

**BILAN FPMA :**

Sur 337 demandeurs, 116 collègues obtiennent satisfaction :

64 demandeurs obligatoires (49 entrants, 5 victimes de Mesure de Carte Scolaire, 10 réintégrations).

11 TZR qui se fixent grâce aux bonifications.

273 demandeurs spontanés (collègues dans l'académie).

Le calibrage (nombre d'entrants) encore insuffisant cette année a pour conséquence : 3 postes fixes (SPEA) et 2 postes de TZR qui restent vacants à l'issue du mouvement. D'autre part, les 18 zones de remplacement bloquées (9 libérés pendant le mouvement et 9 libérées par départ en retraite) l'an dernier n'ont pas été ré-injectées. C'est à l'arrivée un total de 14 postes perdus à l'heure où les effectifs élèves augmentent dans le secondaire !! Cette situation donne alors le sentiment d'un mouvement inachevé avec des secteurs paupérisés.

Nous avons corrigé 2 erreurs et obtenu 2 améliorations de vœux.

La totalité des propositions du SNEP et nos procédures de vérification ont été acceptées par l'administration.

La barre d'entrée dans l'académie était de 605,2 (phase inter). Les barres départementales sont : Ardèche 301,2 ; Drome 550,2 ; Isère barème extension à 148 ; Savoie 786,2 ; Haute Savoie 623.

**Synthèse et déroulement de la FPMA :**

La FPMA s'est déroulée le 20 juin, comme prévu initialement, en présence du DRH, des services de la dipere, des chefs d'établissement, de 2 IA-IPR EPS, d'un représentant du SGEN-CFDT et du SNALC (sans voix délibérative).

Suite au courriel envoyé au rectorat et demandant la ré-injection d'un poste au CLG Garibaldi (retraite au 01/09 mais connu tardivement en avril 2019), le DRH a justifié la neutralisation de ce poste par le nombre conséquent de temps partiels au sein de l'équipe EPS, ce qui pourrait entraîner une suppression dès l'année suivante. Il n'a pas entendu l'argument d'un futur départ en retraite et n'a donc pas voulu anticiper sur la situation à venir. Nous déplorons cette décision qui, avec la perte d'1 poste, contraint encore plus le mouvement et ne permet pas à l'équipe de ce CLG d'obtenir une stabilité.

Nous avons aussi évoqué le placement d'un agent Bénéficiaire Obligation d'Emploi sur un poste d'une récente mesure de carte scolaire (année 2017-2018) privant une collègue de pouvoir ré-intégrer son poste. Nous avons demandé quels étaient les critères d'implantation pour ce type de poste. Le DRH nous a répondu que le choix de l'implantation se fait en fonction de l'état de santé, du suivi des soins et de la possible réussite professionnelle de l'agent et, est finalement décidée après avis des IA-IPR et du chef d'établissement. En respectant ces critères, l'administration réaffirme les priorités légales nationales, le handicap étant prioritaire sur une mesure de carte scolaire.

Enfin, nous avons alerté sur les 3 postes SPEA libérés pendant le mouvement qui restent vacants. Cette situation n'aurait-elle pas pu être anticipée avec la publication de TOUTES les fiches de postes à profil permettant ainsi aux collègues de postuler sur tout poste susceptible d'être libéré pendant le mouvement (comme le stipule la circulaire)? La réponse de l'administration, a été qu'aucun collègue ne pouvait être affecté sur un poste SPEA libéré pendant le mouvement, et qu'un agent y serait placé à titre provisoire pendant 1 an (permettant éventuellement de désétiqueter le poste) !! Même si les IA-IPR nous ont affirmé qu'une commission de recrutement aurait lieu pour ces affectations provisoires (fin juin ?!!...), nous ne pouvons que nous questionner sur la transparence des attributions des SPEA : l'agent ayant déjà travaillé un an sur ce poste étant très souvent reconduit pour l'affectation définitive l'année suivante.

En séance, la totalité des propositions d'amélioration du SNEP ont été suivies par l'administration qui a reconnu la qualité et la pertinence du travail des commissaires paritaires dans tous les départements.

Notons que, contrairement au ministère de l'EN, le rectorat de Grenoble ne transmet plus de projet avant le mouvement ce qui permet un travail plus serein et constitue un respect du paritarisme

A l'heure d'écrire ce bilan, nous poursuivons notre engagement en expliquant aux collègues les règles utilisées pour réaliser le mouvement, en communiquant les résultats. Nous répondrons à toutes les questions des collègues lors des rencontres UNSS de fin d'année ou de rentrée (AG, manifestations). Nous agissons, dans le respect de l'intérêt général, pour améliorer des situations difficiles (compléments de service éloignés, demandes d'AFA) en interpellant le rectorat à différentes occasions (notamment lors de la phase d'affectation des TZR sur leur rattachement administratif et d'échange avec l'administration en juillet).

#### **Perspectives 2019/2020 :**

Si la loi Fonction Publique venait à être adoptée, nous ne savons pas encore comment se déroulera le mouvement. Y aura-t-il encore des GT sur l'écriture de la circulaire et sur la vérification des barèmes ? Y aura-t-il une FPMA ? Comment s'exercera le contrôle des commissaires paritaires ? Qu'en sera-t-il de l'équité et de la transparence ? Toutes ces interrogations nous confortent dans notre choix de tout faire pour obtenir le retrait de cette loi.

Nous continuons notre bataille aussi pour l'emploi en appelant nos collègues à ne pas accepter les HSA.

Nous appelons la profession à nous informer sur les situations "explosives" (cocktail HSA/ BMP) rencontrées dans les établissements pour obtenir des créations ou éviter des suppressions lors du CTA de Mars. Agissez en votant contre les DHG quand les propositions sont inacceptables.

Notre objectif étant d'implanter des stagiaires uniquement sur des BMP pour empêcher le gel de postes, nous vous sollicitons pour nous communiquer ce type d'information dès Avril.

Nous continuerons à porter un regard attentif sur nos collègues TZR et contractuels pour empêcher toutes dégradations de leurs conditions de travail et d'affectations.

Les commissaires paritaires du SNEP- FSU Grenoble